

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 NOVEMBRE 2022 À 19H00



**N°080-2022 – Action sociale : attribution de chèques cadeaux aux agents communaux à l’occasion de Noël**

Conseillers en exercice : **28** – Présents : **25** – Excusés avec Pouvoir : – Excusé sans Pouvoir :  
Absents : **3** – Votants : **25**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE 2 NOVEMBRE**, le Conseil Municipal de SAINT DENIS LES BOURG s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, après convocation légale **du 27 OCTOBRE 2022**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GARÇON Françoise, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

### ETAIENT ABSENTS :

Mesdames, Messieurs :

CORBAUX Samuel, JACQUET Aude et MINIER Jean-Philippe.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Alexis GRUET** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

**Monsieur le Maire** rappelle le contexte en termes d'action sociale au sein de la collectivité. En fin d'année 2021, les agents avaient été sollicités afin de choisir entre une adhésion au comité nationale d'action sociale (CNAS) ou le maintien du comité d'œuvres sociales (COS). L'option retenue à l'unanimité était l'adhésion au CNAS afin de pouvoir bénéficier d'une offre plus élargie.

Suite à cela, la commission RH finances avait donné un avis favorable à cette adhésion.

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021, le Conseil municipal avait, d'une part, approuvé la dissolution du COS et l'adhésion au CNAS et, d'autre part, acté le reversement intégral du résultat de clôture du COS aux agents sous forme de prestations d'action sociale en 2022.

La somme de 6 785.66€ a été reversée par le COS à la commune. Il est proposé d'affecter cette somme à l'action sociale des agents communaux comme suit :

- Attribution de chèques cadeaux à hauteur de 160€ par agent (2 critères d'éligibilité : être présent au 31/12 et avoir une ancienneté d'au moins 1 an au 31/12) ; cela concerne donc 33 agents pour un montant total de 5 280€.
- Utilisation de l'enveloppe restante de 1 505.66€, pour organiser un gouter de Noël le mercredi 14 décembre 2022 avec un spectacle de magie, pour l'ensemble des agents, leurs conjoints et enfants.

Délibération n° 080-2022 du 2 novembre 2022 (suite)

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'attribution de chèques cadeaux aux agents communaux à l'occasion de Noël 2022 suivant les modalités précisées ci-dessus,

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours,

**DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire,

**Guillaume FAUVET**

